



HBCD

Draft. For public consultation

Les anciens panneaux isolants (PSE / XPS) construits jusqu'en 2015, peuvent contenir un retardateur de flamme, de l'HBCD (hexabromocyclododécane). Le HBCD est considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT). De plus, le HBCD a également été classé comme polluant organique persistant (POP), ce qui implique que les matériaux isolants contenant de l'HBCD doivent impérativement être éliminés séparément en cas de travaux de transformation/déconstruction et ne doivent pas être envoyés au recyclage.

Le HBCD est inscrit sur la liste de la Convention de Stockholm depuis 2013 et son utilisation est interdite en Suisse depuis 2016. Il est listé parmi les substances soumises à autorisation dans le Règlement REACH de l'UE depuis août 2015, ce qui rend son utilisation pratiquement impossible dans les matériaux isolants.

DIAGNOSTIQUE

L'OFEV n'impose pas d'investigations visant à détecter la présence d'HBCD dans les matériaux isolants ; seuls quelques cantons ont émis des prescriptions en la matière. Cependant, une analyse est nécessaire lorsque des matériaux isolants sont destinés à être recyclés.

Polludoc recommande de mentionner dans le rapport d'expertise des polluants du bâtiment, la présence éventuelle des panneaux isolants en PSE/XPS construits jusqu'en 2015 qui doivent être considérés comme contenant de l'HBCD. Il convient en particulier de relever que le recyclage des matériaux isolants concernés n'est pas permis, à moins qu'une analyse prouve que le matériau ne contient pas d'HBCD.

Echantillonner

Il est recommandé de conditionner l'échantillon dans un récipient en verre ou dans une feuille d'aluminium puis dans un sachet en plastique. Dans tous les cas, il est primordial de veiller à l'étanchéité de l'emballage.

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Du fait de leur faible teneur en HBCD, le PSE et le XPS ne sont pas classés par l'OFEV comme des déchets spéciaux. Cependant, par la présence de cette substance, ils ne peuvent pas être envoyés au recyclage. Les matériaux isolants concernés devraient, comme tous les matériaux combustibles, être éliminés dans une UIOM. Étant donné que les matériaux isolants sont de toute manière généralement valorisés thermiquement dans une UIOM, des analyses visant à détecter la présence d'HBCD ne sont pas prévues par l'OFEV ni prescrites dans la plupart des cantons.

Elimination

L'état actuel de la technique ne permet pas un recyclage des isolations contenant de l'HBCD. Cependant, il pourrait être possible à l'avenir de séparer le HBCD au moyen de solvants et de récupérer le polystyrène.

REMARQUES

Sources :

[1] UFAM, Entsorgungssituation_Dämmmaterialien, Endversion, November 2016

https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/abfall/externe-studien-berichte/entsorgungssituation-von-daemmmaterialien-in-der-schweiz.pdf.download.pdf/Entsorgungssituation_D%C3%A4mmmaterialien_ENDVERSION.pdf